

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU :**

**27 OCTOBRE 2014**

La séance débute à 19H50

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Arnaud BOURGEOIS, Bernard COLIN, Frédéric OULMI, Christiane MARECHAL, Martial PERRIER, Jean-Jacques PEZERAT, Yvonne MARITANO, Jacques RATEL, Marc SECO.

Procurations : Gilles BLANC à Arnaud BOURGEOIS, Fabrice CHAFFARDON à Bernard COLIN.

Excusés : Adeline SEDANO, Julien CAUCINO.

### **1- Ouverture d'un accueil de loisirs**

Le Conseil vote à l'unanimité l'ouverture d'un accueil de loisirs qui reçoit les enfants de 3 à 11 ans le mercredi après-midi de 13H à 18H. Il autorise également le maire à conventionner avec la CAF pour présenter un dossier de demande de subvention.

### **2 - Approbation du C.E.J**

Le Conseil approuve à l'unanimité le Contrat d'Enfance Jeunesse (C.E.J) du Sivom du canton de Cognin pour la période 2014/2017. Le CEJ intègre deux actions pour la commune de Montagnole : l'ouverture d'un accueil de loisirs et la création d'une structure d'accueil petite enfance. L'inscription au CEJ permet à la commune d'obtenir des aides financières.

### **3 - Subvention complémentaire au CCAS**

Le CCAS a mis en place le 1<sup>er</sup> septembre 2014 un service de portage des repas à l'attention des personnes âgées de la commune. Cette mise en place a induit des dépenses supplémentaires. Le CCAS devra également sans doute faire face à des aides ponctuelles à des particuliers. C'est pourquoi le Conseil municipal lui octroie à l'unanimité une subvention complémentaire de 1000 €.

### **4 - Décision modificative n°2**

Pour permettre le paiement de dépenses diverses d'investissement, le Conseil municipal autorise à l'unanimité un virement de crédits de 5000 € du compte dépenses imprévues vers les opérations suivantes :

- Mairie : mise en place d'une porte coulissante à la tisanerie
- Ecole : mise en place d'une 2<sup>ème</sup> armoire de brassage, d'un casier chaussons et de mobilier.
- Atelier : remplacement du souffleur à feuilles.

## 5 - Tarifs déneigement hiver 2014/2015

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement de l'opération déneigement des particuliers pour l'hiver 2014-2015 et augmente les tarifs de l'année dernière.

Ceux-ci sont détaillés comme suit :

- 60 € pour le tarif individuel,
- Pour les lotissements, chaque riverain paiera 30 € pour le chemin (s'il est en commun) et 30 € pour sa cour.

Il précise dans le règlement que le déneigement consiste à ouvrir une voie d'accès d'une largeur de voirie au plus près de la maison jusqu'à la route.

## 6 - Recrutement d'un contrat d'avenir

Le succès des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) mis en place à la rentrée scolaire 2014 entraîne un sureffectif au regard du nombre d'animateurs prévus. C'est pourquoi le Conseil municipal donne son autorisation à l'unanimité pour le recrutement d'un jeune afin de conforter l'équipe en place (agents communaux et intervenants de l'école de musique). Le dispositif « emploi d'avenir » concerne des jeunes peu ou pas qualifiés que la commune s'engage à former. Le nouvel agent sera recruté pour un an et viendra en renfort sur les services de garderie, de cantine, des activités pédagogiques et de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi pour une durée hebdomadaire annualisée sur l'année de 20 H.

## 9 - Questions diverses

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 8 décembre 2014 à 19h30.

Fait à MONTAGNOLE,  
Le 5 novembre 2014

Le Maire



Jean Maurice VENTURINI